

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 21 avril 2016 pour le jeudi 28 avril 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal **Séance du 28 avril 2016**

N° 23

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

M. CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mmes FRANCK Isabelle, EPITALBRA Aude, Mr PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mrs PERROT Marc, RICHONNIER Romuald, Mme MOREL Rachel.

Mr PERROT Marc a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PIVET Sylvain.

Mme MOREL Rachel a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 23 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 mars 2016.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) par substitution à l'ancien

Le Maire informe le conseil que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte le niveau de cotation des différents postes en fonction des trois critères : encadrement, expertise et sujétion ainsi qu'un sous-critère accueil et comportement.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement (supprimées le 31/12/2015) hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Bénéficiaires :

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois :

- Attachés territoriaux,
- Rédacteurs,
- Adjoints administratifs,
- Adjoints techniques.

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires. La police municipale est exclue du dispositif.

Les groupes de fonctions proposés sont les suivants :

Groupes	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1 Catégorie A	DGS
Groupe 2 Catégories B et C	Encadrement de proximité Fonctions de coordination ou de pilotage Responsable de site Gestionnaire comptabilité Gestionnaire élections et listes électorales Gestionnaire dossiers demandes autorisation d'occupation des sols
Groupe 3 Catégorie C	Agents d'accueil Cuisinier Entretien voirie-espaces verts Fleurissement

Le Maire informe le conseil que la proposition sur les groupes de fonctions, les montants de référence correspondants et les différentes cotations s'y appliquant ont été soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain. Celui-ci a émis un avis favorable en date du 15 avril 2016.

Décision : le conseil municipal émet un avis favorable pour instaurer un régime indemnitaire tenant

compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) conformément aux propositions validées par le Centre de Gestion de l'Ain. Le RIFSEEP prendra effet le 1^{er} mai 2016. Le conseil autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime.

1.2. – Augmentation de capital et modification statuts de la SEMCODA

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 53 actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal (ou communautaire) pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. »

Décision : le conseil municipal donne pouvoir au Maire à l'Assemblée Générale extraordinaire de la SEMCODA afin :

- d'autoriser la SEMCOA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 €. à 42 464 048 €. par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.

- d'autoriser la modification des statuts proposée.

- de valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.

1.3. – Garantie d'emprunt de 1 158 500 € réalisé par la SEMCODA pour 13 logements collectifs PSLA en « Centre Bourg »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (S.E.M.CO.D.A.) ayant son siège social 50 rue du Pavillon – CS 91007 – 01009 BOURG EN BRESSE Cedex, a décidé de contracter auprès du **Crédit Foncier de France un prêt**

social de location accession (PSLA) d'un montant de **1 158 500 €** consenti dans le cadre des articles R.331-63 à R331-77.2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux prêts conventionnés et des textes subséquents et plus spécialement des articles R331-76-5-1 à R.331-76-5-4 dudit code résultant du décret n° 2004-286 du 26 mars 2004 pour financer la construction de **13 logements collectifs PSLA** située à **CEYZERIAT "Centre Bourg"** (Maison médicale).

Le **Crédit Foncier de France** subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de **1 158 500 €** soient garantis solidairement par la **Commune de CEYZERIAT** à hauteur de **100%**.

Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du **Crédit Foncier de France** sont les suivantes :

- Montant : **1 158 500 €**
- Durée totale : **30 ans** comprenant :
 - une période de réalisation du prêt d'une durée de 24 mois maximum
 - une période d'amortissement d'une durée de **28 ans**
- Périodicité des échéances : **trimestrielle**
- Garantie : caution personnelle et solidaire de la commune de CEYZERIAT à hauteur de 100%, soit pour un montant de 1 158 500 €.

Décision : accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le contrat accordant la garantie de la Commune de CEYZERIAT à hauteur de 100% soit pour un montant de 1 158 500 € à l'Organisme Emprunteur en application de la présente délibération.

1.4. – SCOT : procédure de révision

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la procédure de révision du SCOT, aujourd'hui en cours de finalisation. Les principaux motifs de la révision du SCOT Bourg-Bresse-Revermont sont les suivants :

1. La prise en compte du double changement de périmètre et de l'évolution de l'armature territoriale.
2. Le renforcement des prescriptions actuelles : protection des terres agricoles, habitat/logement (formes, densités, types...), prise en compte des paysages, amélioration des transports en commun, meilleure gestion des zones d'activités...
3. Le volet environnement : trames vertes bleues, le schéma régional Air-Energie, schéma de développement des énergies renouvelables.
4. La gestion des implantations commerciales : création du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).

Monsieur le Maire présente ensuite le document réalisé à l'attention des élus communautaires, en insistant sur les modifications qui concernent plus spécialement la commune de Ceyzériat : densité des constructions, plafonnement des surfaces constructibles, ... Il précise que chaque élu a été destinataire de ce document et qu'une nouvelle réunion d'information publique sera proposée dans le cadre des procédures de révision.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – ONF : délivrance bois d'affouages et désignation de 3 garants

Monsieur CARTE donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2016 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier. Pour la délivrance des bois sur pied, les parcelles n° 7 et 16 sont proposées.

Le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois conformément aux règles applicables en la matière :

- Monsieur Claude CARTE, Monsieur Jean-Pierre BLANCHARD et Monsieur Rémy VELON.

Pour rappel, l'affouage 2015-2016 a représenté un volume de 157 moules réparti entre 68 affouagistes et représentant une recette de 2 040 €.

Les coupes sont quasiment terminées et les débardages vont commencer début mai si le sol des traces est portant. Il y a eu très peu de remarques quant à l'application des consignes d'exploitation.

Concernant le programme d'aménagement 2005-2024, nous avons un retard voulu de trois années pour les exploitations d'affouages. En effet, le choix a été fait de privilégier la durée en attribuant annuellement une coupe de l'ordre de 2 moules à 2.5 moules en moyenne par lot plutôt que caler les volumes d'affouages en lien avec les parcelles programmées. La conséquence étant qu'en 2016, nous exploiterons un prévisionnel de 2012-2013. Ainsi, les prochaines parcelles 9, 14 et 15 prévues initialement entre 2013 et 2015 ne seront travaillées qu'à partir de 2017 avec toujours un rythme adapté aux affouagistes et toujours une volumétrie de l'ordre de 2.5 moules/lot.

Cette décision étant bien sûr prise en lien avec l'ONF pour éviter des programmes de griffages réalisés trop tôt et qui disparaissent au bout de quelques années.

2.2. – Compte rendu conseil communautaire du 23 mars 2016 (vote budgets)

Le conseil communautaire du 23 mars a été essentiellement consacré aux votes des budgets comprenant :

- budget principal
- budget assainissement collectif
- budget assainissement non collectif
- 4 budgets annexes pour les ZA de la Teppe, des Plans, du Souchet et l'Atelier-relais RAY.

Monsieur CARTE détaille quelques chiffres et points marquants qui concernent Ceyzériat et pour les conseillers qui le souhaitent, il propose de leur adresser le détail des budgets par courriel.

	Prévision 2015	Réalisation 2015	Prévision 2016
Fonctionnement Dépenses	4 149 934,97	3 643 504,31	4 205 675,29
Fonctionnement Recettes	4 149 934,97	4 240 595,21	4 205 675,29
Investissement Dépenses	4 519 566,49	2 183 806,00	5 117 289,04
Investissement Recettes	4 519 566,49	1 984 715,09	5 117 289,04

Les points marquants pour la section de fonctionnement dépenses sont l'intégration des coûts de fonctionnement des équipements sportifs communautaires :

Equipements	Cout annuel
Gymnase à Montagnat	38 836,00
Gymnase à Ceyzériat	52 494,00
Gymnase à Villereversure	56 338,00
Terrain de foot à Ceyzeriat	15 315,000
Terrain de foot à Villereversure	8 100,00
Total TTC	171 083,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Programme de voirie important de 2 139 872,77 comprenant 600 000 € de politique communautaire.
- Achat de colonnes pour la collecte du verre pour 77 500 €.
- Acquisition bacs roulants pour la collecte sélective à hauteur de 122 701,98 €.
- Achat d'un véhicule électrique et bornes électriques dans le cadre de la transition énergétique croissante verte 76 000 €.
- Réalisation de 2 city stades à Hautecourt et à Revonnas pour 150 000 €.
- Aménagement centre bourg Ceyzériat pour 250 000 €.

Les points marquants pour la section de fonctionnement recettes sont :

- impôts et taxes :

Augmentation du taux de TEOM passant de 8,60% à 8,70% et augmentation des bases de 3,35 %.

	bases	taux	produit
2015	8 458 833	8,6 %	727 460
2016	8 742 666	8,7%	760 612

RECETTES : EVOLUTION DES TAXES :

- Pas d'augmentation sur la fiscalité locale « ménages » TH 6,29 % et TFNB 1,91 %.
- Augmentation Taux CFE de 22,70 % à 23,81 %.
- Le Taux TEOM avait déjà été voté au précédent conseil (8,6% à 8,7%)

Dans le cadre de la mise en place de la future intercommunalité, des groupes de travail ont été créés (2 élus par intercommunalité) :

GROUPES	Elu 1	Elu 2
ADS	LUEZ	CHICHOUX Yvan
TOURISME	PORRIN Michel	AZNAR Vincent
TARIFS ET ACCES AUX EQUIPEMENTS	FLOCHON Jean Yves	DESBOIS Luc
ZONE ACTIVITES ET IMMO ENTREPRISES	CARTE Claude	BOLOMIER Chantal
TRANSPORT	BALLAND Gérard	FRANCK Isabelle
SERVICE AUX COMMUNES	FION Josiane	ROCHE Patrick
NVEAUX EQUIPEM.COMMUNAUTAIRES	PICHET Jean	RAPY Jean Claude
RH INFORMATIQUE	LUEZ Jean Luc	BRANCHE Pascal

2.3. – Fleurissement

Nouveau cru 2016 sous la houlette du comité de fleurissement, qui cette année encore nous promet de la créativité (à découvrir) et l'embellissement de notre village et de ses massifs, avec près de 6 000 fleurs, en lien avec l'équipe technique municipale et surtout son chef d'orchestre en la personne de Michel DANJEAN qui, pour la dernière fois à titre d'employé municipal, a préparé les commandes harmonieuses et renouvelées pour la partie communale (2 200 plants).

Un grand merci pour son professionnalisme, son expertise et son engagement permanent.

Comme à l'habitude, deux journées de plantations sont programmées et Mr Carte rappelle que les conseillers municipaux seront les bienvenus pour aider à la mise en place les mercredi 11 mai et vendredi 20 mai.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Commission travaux du 26 avril 2016

Monsieur Jean-Jacques Bourgier présente le compte rendu de la commission travaux :

Espace « Salette » : Les employés communaux ont fixé la toile textile sur le talus principal, et planté 750 plans de lierre. Les travaux étaient dirigés par Michel DANJEAN.

Nouvelle camionnette communale : Après inscription budgétaire, la commande a été passée le 01/04/2016, pour une camionnette MAXITY 120 ; coût total de 36 085 € ttc, équipement benne «AMPLIROLL », incluant garantie et entretien 5 ans, équipée du matériel de signalisation tri flash gyrophare, système additionnel anti vol, signalétique, carte grise, et reprise de l'ancien « Trafic ». Livraison du véhicule prévue début mai.

Mur de soutènement Chemin de la Bartelière : La construction d'une clôture fixée sur le mur préfabriqué sera réalisée.

Chemin de Bartelière : L'Entreprise Eurovia (marché d'entretien CCLV) a commencé les travaux de voirie lors de la deuxième semaine de vacances scolaires (19/04/2016). Pose de bordures de trottoirs côté nord (travaux rue barrée sur la partie étroite RD 979 à rue A.Dumas).

La commission propose d'inclure dans les travaux, la construction d'un plateau piétonnier au carrefour : chemin du Kellet/chemin de Bartelière de manière à terminer l'ensemble, en termes de sécurité piétonne.

Trottoir angle nord ouest de la Poste : Ces travaux sont conditionnés par l'acquisition d'une petite surface de terrain sur la propriété ADAPEI, ainsi que la démolition d'une partie du mur de clôture. Afin d'assurer la liaison avec le tracé du futur parking, il est proposé de reporter ce chantier à 2017.

Chemin du Chalais : L'Entreprise Eurovia (marché d'entretien CCLV), a commencé la réfection de cette voie communale le 20 Avril. Travaux en cours : création d'une poutre de rive, afin de porter la voie communale à une largeur minimum de 4.80 ml. Un panneau de limitation à 3.5 t sera posé sur la commune de Montagnat. Travaux comprenant la reprise des accotements, et fossés. Une couche de grave bitume (enrobé à grosse granulométrie) sera étendue sur la surface totale. La couche de roulement définitive sera réalisée au mois de septembre 2016.

Salle Polyvalente : La cause de l'inondation de l'espace stockage a finalement été découverte. Le tuyau d'écoulement des eaux de toiture était obstrué d'une dizaine de ... canettes en aluminium.

Un devis a donc été demandé, afin de construire une barrière interdisant que l'on puisse monter sur la toiture à partir de la tuyauterie gaz (laquelle présente des signes de dégradation).

Accès tènement Bouvard : réfection des bordures intégrant un rayon suffisant pour que les poids lourds puissent accéder. La pelouse a été refaite par les employés communaux. Travaux terminés.

Terrain de foot : Les fourreaux de quatre nouvelles cages (latérales) ont été scellés. Les fourreaux des deux cages principales ont été modifiés pour un décalage du tracé de 1.50 m en direction ouest. Entreprise EVA : coût 1 900 euros, travaux terminés. Le contrôle technique des installations sera confié à l'APAVE.

Climatisation du Centre festif : Un chiffrage est en cours pour les travaux de rénovation. Cette nouvelle solution technique serait réversible et devrait soulager la chaudière principale, avec logiquement une économie d'énergie. Un gaz (normalisé) resterait le fluide de transport des calories. Les entreprises JOSEPH et SECCA. (constructeurs initiaux) ont été sollicitées et des devis seront demandés à d'autres entreprises.

Parking complémentaire MSP : Un devis est en cours concernant un aménagement du parking situé en face de la maison de santé (ouest RD 979). Les travaux comprendraient la modification des entrées charretières, la mise à la côte des divers tampons de chaussée et bouches à clés, un revêtement en enrobé, et le traçage de 11 à 12 places de parking.

Parking principal de la MSP : le tracé du parking a été modifié afin de gagner 7 places, notamment en direction du mur de soutènement du chemin de la gare.

Il restera un espace en herbe inutilisé, entre le mur de soutènement et le bâtiment. Un devis a été demandé à l'Entreprise FONTENAT, pour la réalisation d'un espace « pétanque », qui vu son emplacement, devrait être bien apprécié lors des grosses chaleurs d'été.

Four de Tréconnas : Les 11 et 12 avril, une équipe de bénévoles a réalisé une nouvelle opération « éclair ». Il s'agissait de rénover la toiture et de refaire les joints des pierres.

Il n'aura fallu aux compagnons assistés de J.P. Blanchard, que deux jours pleins pour réaliser ces travaux.

Grand merci aux intervenants : Mrs Gilbert COLIGNON, Georges FARGEOT, Joël CHICHOUX, Jean HENAFF, Paul BOUVARD, Claude CARTE, et JJ BOURGIER.

Mur du cimetière : côté ouest, une dizaine de ml du mur se sont écroulés, les employés municipaux ont trié les pierres, coulé une fondation. L'élévation du mur est terminée. Merci à Georges Fargeot pour son aide.

Syndicat des eaux : Au lotissement de la Plantée, la distribution en eau était faite depuis la route de Jasseron en traversant une propriété privée, incluant aussi un ouvrage contenant un réducteur de pression.

Les travaux commencés le 4 avril 2016 auront donc pour but de raccorder le lotissement sur la canalisation située sous la RD 52A. Montant de l'estimation : 32 000 € ht.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique du Syndicat des Eaux visant à sortir le maximum de canalisations du domaine privé.

Syndicat des eaux : Suite à la demande de l'association du Fleurissement, un branchement d'eau sera créé au giratoire de Domagne, sur le massif situé à proximité de l'abri bus.

Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite :

Monsieur Bourgier présente un document sur les aménagements actuellement en cours. Ils concernent le bâtiment ancienne mairie, le bâtiment mairie et centre-festif, la salle polyvalente de Domagne et les locaux scolaires. Il est rappelé que l'aménagement d'un ascenseur, élément clé de la mise en accessibilité du premier étage du bâtiment ancienne mairie sera réalisé en 2017.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 24 avril 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

FREBOURG Laurent

Sur un terrain situé 10 rue des Orchidées

Parcelle(s) N° 533 Section AM située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 1102 m²

POUR LA CRÉATION D'UN AUVENT ET D'UNE CAVE

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

MONTANDRAU Mathieu

Sur un terrain situé 16 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 251 & 252 Section AM située(s) en zone UA et UB

D'une superficie totale de 1747 m²

POUR LA DIVISION FONCIÈRE (DÉTACHEMENT D'UNE PARCELLE DE 665 M2)

PINCHON Stéphanie

Sur un terrain situé 8 rue Joseph Bernier

Parcelle(s) N° 144, 145, 933 & 936 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 2316 m²

POUR LE RAVALEMENT DE LA FAÇADE EN PIERRES APPARENTES

CHABERT Denis

Sur un terrain situé 553 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 289 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 884 m²

POUR LA CRÉATION D'UNE OUVERTURE EN FAÇADE DE TYPE "JOUR DE SOUFFRANCE"

MORLAND Pierre

Sur un terrain situé Lotissement La Fontaine

Parcelle(s) N° Lot N° 3 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 796 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 9 rue de Savoie
Parcelle(s) N° 399 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 159 m²
VENTE CONSORTS PIZZUTO / CLERE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 11 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 925 & 929 Section AL située(s) en zone UA & UB
D'une superficie totale de 2087 m²
VENTE CONSORTS GUYOT / DURNERIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé L'Épinet
Parcelle(s) N° 516, 519, 113, 518 & 521 Section AK située(s) en zone UBa & 1AU
D'une superficie totale de 2310 m²
VENTE DISSES / GHILASSENE

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Commission scolaire

Mme Claudine TRENTESAUX informe le conseil que la commission scolaire s'est réunie les 25 mars et 25 avril 2016.

Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 10 mars :

L'école garde ses 5 classes pour la rentrée prochaine et les 4 ATSEM resteront en poste. Les effectifs prévus à ce jour sont de 112 élèves. Les inscriptions en mairie sont possibles dès à présent.

Un nouveau poste avec un contrat unique d'insertion sera pourvu à partir du 1^{er} mai pour une durée de 2 ans.

Martine Bulin a repris le travail le 1^{er} avril.

Suite au renforcement du plan vigipirate la directrice ou une personne qu'elle peut désigner doit être présente à l'entrée de l'établissement pour filtrer les allées et venues des personnes accompagnant les enfants.

Des exercices de confinement en cas de risque majeur et d'alerte incendie ont été réalisés. Pour cela 2 hurleurs supplémentaires ont été installés et 2 mallettes d'urgence ont été achetées comme pour l'école élémentaire.

Pour les travaux : les chasses d'eau ont été abaissées, donc plus de problème de débordement.

Il reste à changer la signalétique d'accès à l'école.

La modification du temps méridien est bien perçue.

Beaucoup d'activités ont été réalisées : sortie au musée de Brou, activités avec la bibliothèque (à ce sujet les enseignantes remercient Fanny pour son dynamisme et son enthousiasme).

Activités autour des 5 sens avec jeux de société, des ateliers cuisine, jardinage... beaucoup de parents participent à la mise en œuvre de ces activités.

Le conseil d'école élémentaire a eu lieu le 4 mars :

Pour la rentrée prochaine un effectif de 233 élèves est prévu soit une moyenne de 25,8 élèves par classe.

Pour des questions de sécurité la sonnette côté nord a été abaissée et la porte se ferme automatiquement. A 8h30 et 13h45 toutes les portes sont fermées.

Des exercices de mise en confinement et en sécurité ont été réalisés conformément à la nouvelle réglementation en présence de François Agus et Mme Trentesaux. Tout s'est bien passé.

Concernant le projet d'école : tous les élèves de CM1 vont passer le Reperdys : c'est-à-dire des tests pour détecter d'éventuels troubles du langage, de l'écriture Tout ce qui concerne la dyscalculie, la dysorthographe, la dyslexie....

Le conseil d'élèves avait proposé une nouvelle organisation de la cour. Des lignes de courses ont été tracées par Christian Rivoire ainsi que des marelles et des jeux au sol. 2 tables de pique-nique achetées par la mairie finalisent ce projet.

Diverses activités en lien avec le thème de travail de l'année (au fil du tissu) ont été réalisées : réalisation de tissage, sortie au musée des Canuts à Lyon, à la soierie Bonnet à Jujurieux.

Pour le voyage de fin d'année des CM2 : les élèves de la classe de madame Rochet se rendront à Guédelon puis ils visiteront 3 autres châteaux.

Les élèves de Mr Gau passeront 3 jours à Paris et visiteront le Louvre, le château de Versailles et feront une promenade en bateau mouche sur la Seine. Je rappelle que la commission scolaire a décidé d'attribuer une participation de 20 € par enfants en CM2 puisque c'est leur dernière année avant le collège.

Une restitution musicale sur le travail des élèves avec Thibault Larue, l'intervenant musical, aura lieu les 19 et 20 mai.

La fête de l'école est compromise car le nombre des parents disposés à aider le jour de la fête est très faible. A ce propos la commission rencontrera les responsables du Sou dans les prochains jours.

Des travaux pour l'accessibilité sont en cours.

Restaurant scolaire

La nouvelle organisation est satisfaisante pour tous. Après avoir fait le point avec la Trésorerie Municipale, les factures impayées à ce jour : 9 retards sur 41.

5.2 – A.G. Bibliothèque

L'assemblée générale a eu lieu mercredi 27 avril.

Le bureau est composé de la présidente : Dominique Simonet aidée par la co-présidente : Cécile Fatet, de la secrétaire : Geneviève Delaye et de la trésorière : Myriam Terminal aidée par la trésorière adjointe : Annie Cinier

14 bénévoles travaillent en parfaite collaboration avec Fanny Maréchal, bibliothécaire, salariée de l'association qui remplace Laurence Charpentier actuellement en congé parental jusqu'en septembre.

Des abonnements à de nouvelles revues pour adultes et enfants ont été souscrits.

Une action « désherbage » a permis de vendre à prix modique un certain nombre de livres. Les livres restants ont été donnés à la crèche, aux écoles ; les livres « large vision » ont été donnés à la maison de retraite et le reste a été donné à Tremplin.

Les horaires d'ouverture ont été modifiés : les mercredis et les samedis la bibliothèque reste ouverte une ½ h supplémentaire.

Un samedi tous les 2 mois a lieu une animation pour les 0-3 ans « bébé bouquine » et une animation pour les 3-8 ans intitulée « le temps d'une histoire ». Ces animations gratuites remportent un vif succès.

La bibliothèque s'est également dotée d'un nouveau logo.

Il y a à ce jour 483 lecteurs actifs c'est-à-dire qui ont emprunté au moins un livre dans l'année.

374 nouveaux livres et documentaires ont été achetés.

8291 c'est le nombre de prêts enfants et 3067 le nombre de prêts adultes effectués dans l'année.

Les classes sont accueillies 5 h par semaine. Les enfants du pôle « petite enfance » et ceux de la mini-crèche viennent une fois par mois. La bibliothécaire propose des animations à la crèche tous les 2 mois et assure les TAP à l'école élémentaire tous les jeudis et vendredis pendant l'année scolaire.

Beaucoup d'actions ont eu lieu au cours de l'année : la venue d'un auteur, des soirées sur le thème de l'amour, une exposition sur Arctique-Antarctique, la participation à l'animation graine de lecteur, la découverte de tablettes et liseuses, et un atelier d'écriture avec Anne Fuzarelli qui fonctionne bien avec 13 personnes assidues.

Le bilan financier est équilibré et l'association remercie la mairie pour le nouvel ordinateur et tout le mobilier demandé.

Le 8 juin au centre festif aura lieu un spectacle pour les 3-8 ans : « Georges ».

Nous sommes reconnaissants du travail accompli et nous sommes heureux de voir cette nouvelle dynamique à la bibliothèque.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. – Commission sport

Mme TAVEL informe le conseil que l'installation des 4 cages de foot latérales sur le terrain d'honneur a été réalisée le mercredi 20 avril et le lundi 25 avril sous la direction de Mr Jean-Jacques Bourgier par l'équipe technique qui a effectué les traçages avec un éducateur du club.

Le contrôle APAVE a eu lieu le mercredi 27 avril.

Le terrain sera opérationnel pour le tournoi de l'ascension qui rassemblera plus de 700 jeunes le jeudi et le samedi.

La réfection des deux terrains de tennis a débuté sous la supervision de Mr Claude Carte. Le club a choisi la couleur bleue. Les bancs sont également arrivés. Tout doit être prêt pour le tournoi.

Les panneaux de basket sont arrivés. Ils seront posés dans la semaine du 9 mai.

Samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai demi-finale jeunes sur Domagne : 4 équipes de Ceyzeriat seront présentes

Dimanche 8 mai, le club organise une farfouille sur Domagne.

Samedi 25 juin tournoi Ain stars 3.

Le chrono de Domagne a dû être changé dans l'urgence, coût de l'opération 1 100 €.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Point sur la semaine de la santé

Madame Dufour porte à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil municipal les éléments constitutifs du Forum : « Santé et Prévention, je m'informe » qui se tiendra du 22 au 25 septembre au Centre Festif de notre commune. Cette manifestation culturelle importante organisée par la Mairie de Ceyzeriat, en lien avec l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur son territoire, a obtenu le soutien des partenaires institutionnels que sont le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de La Vallière.

Après avoir exposé les objectifs de l'organisation de ces journées d'informations sont présentés le prestataire et les partenaires. En journée des ateliers, animations, stands seront mis à la disposition du public. En soirée, des conférences faites par des médecins spécialistes permettront de s'in-

former sur différents thèmes : le cancer, les bienfaits et les précautions à prendre dans le cadre des activités sportives, la vaccination, les dons de sang et d'organes. Le samedi sera l'occasion de se retrouver autour du jeu « Ludoviro » pour parfaire ses connaissances en infectiologie avec la présence d'une animatrice médecin qualifiée. Enfin une exposition sur l'histoire générale et locale de la médecine ainsi que sur quelques grands noms de cette discipline sera proposée aux visiteurs. La convivialité sera assurée par des membres d'associations qui tiendront une buvette dont les bénéfices leur reviendront entièrement

7.2. – Cérémonie du 8 mai

À 11h hommage Stèle Gauvin. À 11h30 cérémonie au Monument aux Morts.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
AVRIL 2016 :	154	94	60	124	30

8.2. – Inauguration du Laboratoire d'analyses laitières

Elle aura lieu le lundi 9 mai à 18 heures.

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 26 mai 2016 à 20 h 30.